

# CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

ST. JOHN'S, TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
21-25 AOÛT 2005

## PROCÈS-VERBAL DE LA

## SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

### Ouverture de la séance

Le président, Chris Curran, souhaite à tous la bienvenue à la séance plénière de clôture.

### Rapport de la Section pénale

Bart Rosborough signale que 36 représentants de 9 provinces et de l'administration fédérale ont assisté à la réunion de la Section pénale. Y étaient aussi le président de la National Conference of Commissioners on Uniform State Laws des États-Unis et son homologue de la Commission du droit du Canada. Les délégations se composaient d'avocats de la Couronne, d'avocats conseils, d'universitaires, de juges et d'avocats de la défense au criminel ainsi que de représentants de la Section nationale du droit pénal de l'ABC, de la Criminal Lawyers Association de l'Ontario et du Conseil canadien des avocats de la défense.

Voici l'objet des délibérations : des résolutions, deux rapports du groupe de travail, un document et un exposé sur *l'article 4 de la Loi sur la preuve au Canada* et un exposé conjoint des Sections civile et pénale concernant le projet de *fichier de données génétiques sur les personnes disparues*. Un total de 43 résolutions ont été présentées, 35 ont été débattues, 21 adoptées, soit telles quelles ou après modification, 6 résolutions ont été rejetées et 16, retirées. Les rapports du groupe de travail ont été reçus et les résolutions, adoptées en conséquence.

Le premier document du groupe de travail porte sur le choix du prévenu quant au mode de procès dans les cas de mise en accusation directe. Le second consiste à maintenir les ordonnances de probation à l'imposition d'une ou de plusieurs sentences cumulées en une peine d'emprisonnement dans un pénitencier fédéral. Ce document de travail a donné lieu à deux résolutions qui ont été débattues et étudiées à fond à la conférence, puis adoptées.

Une séance conjointe a eu lieu avec la Section civile au sujet du *fichier de données génétiques sur les personnes disparues*. Il y a aussi eu présentation d'un document sur le *témoignage du conjoint dans les causes criminelles*.

La Section avait un ordre du jour chargé. Son président craignait beaucoup qu'elle ne puisse traiter toutes les résolutions et les travaux dont elle était saisie. Il est ravi de dire qu'elle a réussi et que, de l'avis des délégués et sûrement de l'exécutif de la Section, la

conférence de cette année a été une réussite complète. Le président remercie Bart Rosborough de son rapport.

### **Rapport de la Section civile**

Le président, John Twohig, signale que des représentants de l'administration fédérale, des ministères provinciaux et de la réforme du droit, des membres du Barreau, et bien sûr nos invités spéciaux du Mexique, des États-Unis et de la Commission du droit du Canada ont pris part au travail de la Section civile.

La Section a terminé ses travaux sur quatre nouvelles lois qu'elle a adoptées. La première est la *Loi uniforme sur les franchises*. Il y a eu un examen exhaustif des franchises qui a duré quatre ans. Il englobe non seulement la Loi uniforme, mais aussi deux règlements uniformes. La seconde est la *Loi uniforme sur le délai de prescription extinctive*; les collègues de la Section pénale se rappelleront que ce délai vise la période fixée pour intenter des poursuites au civil. Cette loi a été très exigeante sur le plan intellectuel, requérant des connaissances exhaustives en divers domaines. Le projet a été dirigé principalement par les fonctionnaires du Ministère qui ont fait un travail fantastique en menant ce projet à terme en deux ans.

La troisième loi est la *Loi uniforme sur les campagnes de financement des organismes de charité*. Quatre provinces ont déjà présenté une loi sur la question et la Section a pensé que le temps était venu de s'occuper de ce dossier et d'apporter un peu d'uniformité avant que les autres provinces s'attaquent au projet. Celui-ci a réuni des gens de tous les milieux, des membres d'œuvres de bienfaisance, leurs avocats, des membres du Barreau et du Ministère, des gens de l'administration fédérale qui s'occupent de fiscalité, etc. Ce projet a été mené à terme en deux ans.

La quatrième loi est la *Loi uniforme sur la médiation commerciale [internationale]*. Elle a trait à une convention préparée par les Nations Unies. Le projet était mené par une équipe de l'administration fédérale composée de Manon Dostie et de son groupe. La *médiation commerciale* rejoint maintenant *l'arbitrage des différends commerciaux* un peu comme les deux pôles d'un même domaine.

La Section a aussi traité de modifications à la *Loi uniforme sur l'exécution des ordonnances et jugements* et de *l'exécution des ordonnances de protection interjuridictionnelles*. Il y a un certain recoupement à ce sujet pour les Sections civile et pénale en matière de violence familiale. Ce projet doit être quelque peu peaufiné et, d'ici la fin de l'année, nous nous attendons que les modifications soient terminées et affichées sur le site Web de la CHLC.

Le président affirme que le travail à faire semble sans fin. Il y a d'autres projets qui se poursuivent, entre autres, les *formes d'associations commerciales*, les dossiers entourant les *recours collectifs interjuridictionnels*, *l'arbitrage des différends familiaux*, *les secrets commerciaux*, *l'exécution des jugements concernant les normes minimales de travail* entre les provinces, le dossier de la *cession de créances de la CNUDCI* et la *Loi de La*

*Haye sur les valeurs mobilières.* Une séance conjointe a eu lieu au sujet du *fichier de données génétiques sur les personnes disparues*. On a en outre discuté de divers autres projets.

Le président conclut en disant que sa tâche, à la barre de la Section, a été immensément facilitée par l'appui de ses collègues de l'Ontario. John Lee et Abi Lewis étaient toujours là pour aider par tous les moyens possibles et il l'apprécie beaucoup. Le président remercie John Twohig de son rapport.

### **L'avenir des publications de la CHLC**

Le président affirme que ce rapport découle de la séance plénière d'ouverture. Il signale que le Comité des publications s'est réuni le 22 août et a examiné les dossiers exposés dans le mémoire de Tim Rattenbury, Arthur Close et Peter Lown. À la suite d'un débat d'envergure, il est convenu que la question de l'interruption de la publication des Actes de la CHLC pour des raisons d'économie devrait être mise de côté pour l'instant. La préférence initiale du Comité est de poursuivre la publication des Actes sur papier à titre de comptes rendus officiels des activités et du processus décisionnel de la CHLC et de les conserver à titre d'essence nécessaire pour soutenir ces archives.

Dans l'ensemble, on reconnaît toutefois qu'un énoncé de politique efficace s'impose quant au format à donner aux Actes et aux documents destinés à être publiés dans ces archives.

Il y a aussi unanimité pour que le site Web soit l'endroit principal pour la présentation de l'information de base et de la recherche. De plus, on convient que les directives sur la présentation des documents destinés au site Web devraient être les plus claires possible et largement distribuées aux chercheurs et aux rédacteurs de documents pour la CHLC. Avec Arthur et Marcus, nous continuerons de veiller à une plus grande uniformité des documents publiés dans les Actes et affichés sur le site Web.

Enfin, on reconnaît qu'il y aura une importante somme de travail à faire pour mettre à jour la codification des lois uniformes de la CHLC, à la fois pour le contenu et la présentation. On a affirmé qu'il fallait établir un protocole sur la modification des lois uniformes et dresser une liste des lois qui ont besoin d'être modifiées.

Voilà une question qu'Arthur Close a proposée à la Conférence durant la semaine et qui, de l'avis du Comité, devrait être réglée rapidement. On croit que la liste des questions non réglées, qui doit être mise à jour, pourrait renfermer surtout des lois étrangères à la Stratégie du droit commercial, car la liste ayant trait à la Stratégie était à jour au moment de l'achèvement de la phase 2 celle-ci. Il est en outre convenu que, tel qu'il est configuré, le format de publication de la codification n'est pas efficace et qu'il pourrait et devrait être revu. On craint que la taille même du papier et celle de la reliure clochent par rapport aux formats de publication normaux et qu'il y aurait probablement quelque chose à faire pour rendre la chose moins onéreuse.

Afin de trouver des moyens moins coûteux de produire les publications, le Comité convient que :

1. Arthur Close prépare une demande de propositions destinée à être distribuée aux éditeurs d'ouvrages juridiques au Canada et aux États-Unis et demandant qu'ils se manifestent à ceux qui veulent tenir les trois modes de publication de la CHLC. Arthur a déjà envoyé au groupe une demande de propositions qui sera distribuée au cours des prochaines semaines. Il fera ensuite rapport à la Conférence.
2. Peter Lown accepte de fournir un document sur un modèle révisé de présentation des Actes. Il a déjà retrouvé des travaux antérieurs concernant la Loi sur l'arbitrage. Cela illustre très bien la manière dont le processus décisionnel pourrait être introduit dans les Actes et dont la taille des documents qui y figurent pourrait être modulée pour rendre ces documents plus efficaces et moins coûteux.
3. Susan Amrud et Chris Curran conviennent de dresser la liste des lois à modifier avant la réunion que les conseillers législatifs doivent tenir cette année en septembre, à Regina. Chris accepte de demander à Tim Rattenbury et au personnel de son propre ministère de l'aider à mettre la liste à jour. Susan s'entretiendra avec le rédacteur législatif de la Saskatchewan, Ian Brown, qui participera à la réunion de septembre. Chris fera en outre un suivi téléphonique auprès du président de notre section de la rédaction, Brian Greer.

### **Date de la conférence annuelle de 2007**

Il s'agit d'un suivi de la plénière d'ouverture. Le président demande aux délégués ce qu'ils pensent de la date de la conférence annuelle de 2007 à l'Île-du-Prince-Édouard afin de répondre à une demande du sous-procureur général intérimaire de tenir la conférence annuelle de 2007 en septembre ou octobre plutôt qu'en août. Il demande aux délégués si leurs administrations sont prêtes à accommoder l'Î.-du-P.-É. et il fait remarquer que la date discutée avec le Comité exécutif tombe durant la semaine qui suit la Fête du travail. Les délégués se prononcent favorablement.

Il est convenu que le nouveau président ou le président sortant écrive à M. Edison Shea, sous-procureur général intérimaire, et lui indique que la Conférence est prête à accéder à cette demande, pour une fois, et propose que la conférence annuelle de 2007 ait lieu à la mi-septembre.

### **Rapport du Comité de mise en candidature**

Bart Rosborough se dit heureux d'annoncer que la Section pénale a élu Dean Sinclair de la Saskatchewan à la présidence pour 2005-2006 et qu'elle a choisi Michel Breton, du Québec, à titre de président nommé pour 2006-2007.

John Twohig est heureux de confirmer que Russell Getz, de la Colombie-Britannique, est le nouveau président de la Section civile et Lynn Romeo, du Manitoba, la présidente nommée pour 2006-2007.

Chris Curran mentionne que John Twohig, de l'Ontario, sera vice-président. On applaudit les nouveaux membres du Comité exécutif.

### **Propos du président sortant**

Le président fait observer que son année a été fort occupée. La Conférence se porte bien et est extrêmement active. Cette année, il a beaucoup aimé les initiatives de coopération avec nos amis américains et mexicains. Aussi estime-t-il que cette initiative est bien lancée par suite de son séjour avec John Twohig à Pittsburgh et des discussions de la semaine dernière avec Howard Swibel, Curtis Reiz et Jorge Sanchez Cordero. Il est excité par les engagements qui ont été pris à l'égard des travaux à exécuter l'an prochain. Il est ébahi que la conférence continue de susciter autant d'intérêt chez les bénévoles de tout le pays, non seulement dans les cercles gouvernementaux, mais aussi auprès des cabinets privés et de l'industrie. Il est étonnant que les gens veuillent prendre part à nos travaux moyennant une faible rémunération. Cela en dit long sur l'estime portée à la Conférence, non seulement dans les cercles gouvernementaux, mais aussi à l'extérieur.

Il se dit très heureux que nous ayons pu renouer contact avec la Commission du droit du Canada la semaine dernière et qu'Yves LeBouthillier ait pu assister à la conférence. Il est heureux de pouvoir signaler que les discussions ont été amorcées avec la Commission pendant la semaine au sujet de projets en cours avec elle. La Conférence brûle de travailler avec Yves LeBouthillier, Rod Wood et la Commission au fil des prochaines années.

Il affirme que ce n'est pas par hasard que, dans ses propos de mardi matin, le ministre de la Justice de Terre-Neuve-et-Labrador s'est dit intéressé par nos travaux et qu'il y a eu des réunions, aux niveaux national et international, où l'on s'est intéressé aux types de projets en cours chez nous. Le Ministre s'est dit prêt à parler des travaux entrepris par la CHLC au premier ministre et à ses homologues. Cela augure bien pour les travaux de la Conférence, croit-il.

Il remercie ensuite les membres du Comité exécutif avec qui il a eu le plaisir de travailler cette année. John Twohig, côté civil, et Bart Rosborough, côté pénal, lui ont facilité la tâche tout au long de l'année. Les mots lui manquent, mais il tient à remercier Claudette Racette de sa scrupuleuse minutie, affirmant qu'elle est toujours là, de sorte que Rob Finlayson peut, à titre de nouveau président, être assuré de l'aide indéfectible de Claudette, ce qui devrait lui procurer un très grand réconfort au moment d'assumer la présidence pour l'année. Il remercie alors Claudette Racette que l'on applaudit.

Il remercie en outre nos partenaires du financement, soit Justice Canada, les provinces et les territoires, pour leur soutien constant à la Conférence ainsi qu'Industrie Canada, pour son appui à la Stratégie du droit commercial.

Il remercie ensuite les membres de son comité organisateur : Paul Nolan, Heather Jacobs, John McDonald, Carol Prosser et son adjoint exécutif qui a travaillé au secrétariat tout au long de la semaine. Il informe Rob Finlayson que son adjoint apprendra à très bien connaître Claudette Racette et les présidents des Sections. Ce n'est pas une mince affaire. Cela se fait grâce à la bonne volonté à l'échelle du pays. Il remercie Carol Prosser de son empressement au travail au cours de la dernière année, ce qui l'a obligée à maintes reprises à entrer tôt et à travailler tard. Elle l'a fait sans se plaindre et il lui en est très reconnaissant.

Il cède ensuite la parole au nouveau président.

Rob Finlayson se dit très heureux que sa première tâche soit d'offrir à Chris Curran, Paul Nolan, Heather Jacobs, John McDonald et Carol Prosser les remerciements sincères de tous les délégués pour avoir accueilli la conférence annuelle de 2005, et cela, de façon si merveilleuse. Il demande aux délégués d'applaudir avec lui le comité organisateur.

Ayant participé à l'organisation de l'une de ces conférences, il sait tout le travail que cela exige. Chris avait une double responsabilité cette année, présidant la rencontre et étant chargé de sa tenue. Il le remercie au nom des délégués, qui l'applaudissent.

### **Efforts de coopération constants entre la CHLC, la NCCUSL et la CMCLEU**

Le président invite Gregory Steele à prendre la parole. Greg est heureux de signaler que, par suite des discussions tenues cette année, et cette semaine, avec les représentants de la NCCUSL et de la CMCLEU, c'est pour lui un plaisir de présenter la résolution suivante :

**IL EST PROPOSÉ QUE** l'exécutif de la Conférence soit autorisé à tenir des discussions avec la National Conference of Commissioners on Uniform State Laws (NCCUSL) et la Conférence mexicaine des commissaires sur les lois étatiques uniformes (CMCLEU) et, s'il le juge approprié, à conclure avec elles un protocole d'entente selon lequel les trois organismes accepteraient de collaborer à élaborer des lois harmonisées et à en promouvoir la mise en œuvre et celle de certains traités internationaux, et par exemple de s'employer à prévoir l'établissement de groupes de travail conjoints pour étudier les sujets convenus et rédiger des lois harmonisées, et les efforts de collaboration pour promouvoir auprès de leurs gouvernements respectifs la mise en œuvre de ces lois et des traités internationaux convenus. La proposition est adoptée.

### **Propos du nouveau président**

Rob Finlayson affirme qu'à ses yeux sa responsabilité première est d'assurer que l'excellent travail de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada se poursuive du côté tant pénal que civil. Quant à la Stratégie du droit commercial, il affirme que son ego n'est pas gros au point de l'amener à entraver les formidables travaux qui ont cours au moment d'amorcer la phase 3. Il sait qu'ils bénéficient à cet égard d'un excellent soutien. Il espère pouvoir assurer la poursuite de l'excellent travail. Parallèlement, au sujet de la résolution adoptée depuis peu à l'égard du travail des Canadiens, des

Américains et des Mexicains, il fera tout en son pouvoir pour assurer la poursuite de cet excellent travail.

À son avis, l'un des atouts d'un président qui entre en fonctions à la Conférence est le formidable appui dont il jouit de la part de ses anciens homonymes, de l'exécutif actuel et de tous les délégués. Non seulement se sait-il fort de cet appui, mais il a en outre une équipe très puissante chez lui, au Manitoba. Le nouveau sous-ministre, Ron Perozzo, est un ancien délégué à la Conférence pour l'harmonisation des lois. Il sait que le Manitoba appuiera avec force ses propres travaux et ceux que la Conférence poursuivra.

Il dit que nous mettrons l'accent sur certains projets conjoints des Sections civile et du droit pénal pour un an ou deux, espère-t-il. À son avis, une collaboration étroite des deux Sections aux dossiers recoupant leurs compétences respectives serait un excellent moyen de rapprochement. Il connaît le puissant appui à cet égard, du côté pénal, et le Comité exécutif peut, espère-t-il, faire en sorte que ce travail continue. Il a hâte de publier son COMMUNIQUÉ, avec les commentaires du reste de l'exécutif; le premier doit paraître en octobre. Il sait qu'il peut compter sur le formidable soutien de Claudette Racette, comme en a fait état Chris Curran. Il incite les délégués à lui envoyer un courriel s'ils veulent porter des questions à son attention.

### **Rapport du gouvernement hôte de la conférence annuelle de 2006**

Nolan Steed affirme que Peter Lown et lui-même présenteront le rapport. Tout d'abord, il tient à remercier le comité organisateur de Terre-Neuve-et-Labrador de l'excellent standard qui a été établi et que l'Alberta pourra suivre dans l'organisation de la conférence d'Edmonton. Encore une fois, Terre-Neuve-et-Labrador a montré qu'elle demeure un hôte amical et généreux et il l'en remercie. L'Alberta sera heureuse d'accueillir les délégués à Edmonton en 2006, du 20 au 24 août.

Nolan Steed signale qu'ils donneront la réception d'ouverture au magnifique Winspear Performing Arts Centre, dans le centre d'Edmonton. Le barbecue aura lieu au parc Fort Edmonton, qui recrée le secteur historique cette ville. Il y aura aussi une partie de balle. Le banquet sera donné au club des professeurs de l'Université de l'Alberta; l'endroit a été choisi parce qu'il domine la magnifique vallée d'Edmonton.

Peter Lown affirme ensuite que la pile de documents remis aux délégués contient de l'information générale sur l'Alberta et que toute la province regorge d'endroits merveilleux à visiter, s'ils veulent profiter de leur séjour là-bas pour prendre des vacances. Il y en a pour tout le monde, à son avis. Il y a aussi des renseignements sur la ville même, dont divers coins où auront lieu des activités mondaines.

C'est à l'hôtel Sutton Place que se tiendra la conférence. Il y a toujours des réprimandes, des encouragements ou des appels, de la part des organisateurs de la conférence, à utiliser l'hôtel hôte. On y fixe toujours un nombre cible de nuitées. On peut inciter les délégués à utiliser cet hôtel pour deux raisons. L'une est que, lorsque Sutton Place a repris l'ancien hôtel Hilton, on a entrepris un processus de rénovation en profondeur qui a donné un

hôtel très confortable et joli. Le Comité a inspecté les étages et les délégués auront tous des chambres de luxe modernes. La deuxième raison est que l'hôtel nous a proposé avec dynamisme le tarif très concurrentiel de 121 \$ par nuitée.

Peter encourage les délégués à profiter de leur séjour à Edmonton. Il décrit divers endroits intéressants à visiter et situés à distance de marche de l'hôtel. La soirée de lundi sera libre, car le Fringe Festival battra son plein à ce moment-là. Il y aura entre 50 et 70 scènes dans la zone Strathcona.

Peter encourage les délégués à être présents. Les membres du comité organisateur ont hâte de voir tout le monde l'an prochain et ils espèrent pouvoir les loger tous dans le style que Paul, Chris et les autres de Terre-Neuve ont établi comme norme.

### **Rapport du gouvernement hôte de la conférence annuelle de 2007**

Madelyne Driscoll affirme qu'à moins d'un fait nouveau, l'Île-du-Prince-Édouard accueillera la conférence annuelle de 2007 avec plaisir. Pour les délégués qui pourraient en savoir un peu sur l'Île, on y trouve beaucoup d'activités mondaines, mais il sera assez difficile d'émuler Terre-Neuve. Madelyne a hâte de travailler avec les autres membres du Comité et de ménager un bel endroit et du bon temps à tous ceux qui pourront être là.

### **Questions diverses**

#### **Coopération avec la Commission du droit du Canada**

Le président rappelle une déclaration antérieure de Chris Curran au sujet de la réunion de la veille avec la Commission du droit du Canada, et il informe les délégués qu'il peut maintenant distribuer le procès-verbal de cette rencontre. Il se dit heureux de l'intérêt manifesté et il espère que nous pourrions tisser des liens étroits avec la Commission. Il remercie Yves LeBouthillier, qui en est le président.

### **Remerciements**

Arthur Close affirme que nous ne pouvons rater l'occasion de noter que Gregory Steele, membre depuis trois ans de l'exécutif de la Conférence, termine son année à titre de président sortant. Arthur a été très proche de lui et sait le formidable apport qu'il a fait. Il veut présenter une résolution qui reprend en quelque sorte les remerciements qui ont été faits la veille à Greg pour tous les efforts déployés depuis trois ans. La proposition est appuyée par Kathryn Sabo et adoptée. On applaudit ensuite Greg Steele.

Greg Steele déclare que ce fut tout un honneur de recevoir le certificat la soirée précédente. C'était inattendu, tout comme la proposition d'Arthur. Il fait remarquer qu'il a beaucoup aimé prendre part aux travaux de la Conférence au fil des 12 dernières années et que les trois dernières passées au sein de l'exécutif ont été doublement enrichissantes. Parfois, des gens demandent : « Pourquoi fais-tu cela? » Sa réponse est qu'il aime ça, car



c'est là le piquant de la pratique du droit et, dans cette pratique, il n'y a pas que le travail facturable. Cela rend le travail plus agréable et il en a retiré un plaisir immense.

Daniel Grégoire signale qu'on remercie généralement les interprètes de l'excellent travail qu'ils font pour les deux sections tout au long de la semaine. Il affirme qu'ils ont joué un rôle clé dans les délibérations au fil des ans. Il a profité personnellement de leur excellent travail. À son avis, pour que les délégués se comprennent mutuellement et aient des réunions productives, l'apport des interprètes est essentiel. Il tient à souligner leur professionnalisme. Il recommande que le président, ou la directrice exécutive, écrive une lettre à leurs superviseurs pour indiquer à quel point la Conférence apprécie leur excellent travail. On applaudit ensuite les interprètes.